Refonder l'Ecole de la République ? oui, par le débat démocratique !

Refonder l'Ecole de la République est une ambition que je partage.
Et parce que je la partage, en tant qu'enseignant-e ou non enseignante-e, je souhaite participer à l'analyse et à la construction des propositions qui seront présentées dans la loi qui devrait être votée dans la mandature qui vient de s'ouvrir.
Or, le calendrier et les modalités prévus pour la concertation avec les partenaires de l'Ecole, me semblent impropres à la réalisation de cette ambition.
Les personnels qui font vivre au quotidien le Service Public de l'Education Nationale, n'ont été consultés qu'au travers de leurs organisations syndicales représentatives, ou via le site ministériel au même titre que chaque citoyen.
L'institution se doit d'organiser le débat en son sein, de façon à sortir des ornières dans lesquelles elle a été engagée depuis de trop nombreuses années.
Les personnels de l'EN ont la compétence et l'expertise nécessaires pour inventorier et analyser les réussites et les échecs de l'Ecole de la République, tant du point de vue des élèves que du point de vue des professionnels qu'ils sont.
Ne pas les associer es-qualité, serait une faute majeure au regard de la démocratie et au regard de la finalité de ce projet qui nous concerne tous.
Les enseignants ne sont pas de simples exécutants de gestes techniques ou d'instructions officielles. Ils sont avant tout les concepteurs des séquences qu'ils proposent à leurs élèves pour que ceux-ci construisent leurs savoirs.
Se priver des témoignages, des arguments et des propositions de terrain concernant l'organisation de la scolarité des élèves et l'exercice des personnels menacerait, à terme, la réussite de la refondation de l'Ecole Publique.
Enfin, dans le rapport du comité de pilotage rendu public vendredi 5 octobre, il apparaît que l'implication de toutes les collectivités territoriales sera déterminante.
Il est donc nécessaire que l'examen de la loi sur l'école soit postérieur à celui de la loi sur la décentralisation.
C'est pourquoi je vous demande de conduire une véritable concertation, d'ouvrir de réelles négociations pendant la durée de l'année scolaire 2012/2013, de tout mettre en œuvre pour organiser le débat entre les personnels, notamment grâce à des journées banalisées, et de reporter l'examen de la loi d'orientation et de programmation pour l'école à la rentrée 2013.

Nous, soussignés, personnels de l'Education Nationale, exigeons d'être associés à l'élaboration de la loi pour l'Ecole de la République !

NOM	Prénom	profession	adresse	signature